



Assemblée générale

Distr. générale
3 juin 2016
Français
Original : anglais

Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III)

Troisième session

Surabaya (Indonésie), du 25 au 27 juillet 2016

Réunion régionale Habitat III pour l'Europe

Note du Secrétariat

Le secrétariat de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) transmet ci-joint le document final de la réunion régionale Habitat III pour l'Europe tenue à Prague du 16 au 18 mars 2016.

* Nouveau tirage pour raisons techniques (1^{er} août 2016).

16-09098 (F) 010816 010816



Merci de recycler



Document final de la réunion régionale Habitat III pour l'Europe

1. Nous, les délégations des gouvernements nationaux des États membres de la Commission économique pour l'Europe, ainsi que les parties intéressées : autorités locales et régionales, organisations intergouvernementales, organismes des Nations Unies, professionnels et universitaires, secteur privé, société civile, hommes, femmes, enfants, jeunes et autres participants à la réunion régionale Habitat III pour l'Europe, tenue à Prague du 16 au 18 mars 2016, adoptons la présente déclaration.
2. Nous rappelons le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), le Programme d'action d'Addis-Abeba et le Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui prévoit de mettre l'accent sur les villes par l'intermédiaire de l'objectif 11 et d'autres cibles relevant de tous les volets du Programme, ainsi que l'Accord de Paris.
3. Nous prenons acte des chartes et stratégies régionales consacrées à la question qui nous occupe, telles que la Charte de Genève sur le logement durable et la stratégie en faveur du logement durable et de l'aménagement du territoire dans la région de la Commission économique pour l'Europe pour la période 2014-2020.
4. Nous nous sommes réunis afin d'examiner les difficultés à surmonter et les possibilités à saisir pour faire en sorte que chacun puisse avoir un logement adéquat et abordable dans des villes habitables et que tous bénéficient du développement urbain durable, en prévision de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III).
5. Nous avons débattu des priorités du Nouveau Programme pour les villes et des recommandations de politique générale à formuler en vue d'apporter une contribution officielle aux préparatifs d'Habitat III.
6. Nous rappelons la résolution 70/210 de l'Assemblée générale, intitulée « Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) ».
7. Nous, participants à la réunion régionale Habitat III pour l'Europe, exprimons notre profonde gratitude au Gouvernement de la République tchèque pour avoir généreusement accueilli la réunion et pour son excellente organisation, et nous remercions la ville de Prague et sa population pour l'accueil chaleureux qui nous a été réservé à tous.
8. Nous notons qu'il importe de promouvoir ce qui suit :
 - a) **Des villes novatrices et productives.** Il est nécessaire d'accroître l'attractivité et l'habitabilité des villes, en insistant sur l'innovation et le logement adéquat et abordable, pour soutenir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et tenir compte du point de vue des jeunes et des femmes. La création d'emplois devrait être encouragée par des conditions favorables pour les entreprises, sans que ce soit aux dépens de l'environnement;
 - b) **Des villes vertes, compactes, économes en ressources et résilientes.** Les villes vertes, mieux en harmonie avec la nature, inclusives, habitables, compactes et résilientes ont valeur de priorité dans les politiques menées à tous les niveaux de l'administration et dans les initiatives de coopération régionale,

s'agissant en particulier des membres des groupes vulnérables, des populations marginalisées et des personnes ayant des besoins particuliers. Il convient d'accroître l'efficacité des ressources dans les domaines de l'énergie, de l'eau, des déchets, de l'occupation des sols et de l'alimentation, de manière à atténuer les émissions de gaz à effet de serre, améliorer la qualité de l'air, prendre en charge les eaux usées dans les villes, renforcer la résilience des villes face aux changements climatiques et à d'autres problèmes, tels que les inondations, les sécheresses, les vagues de chaleur et les risques naturels et anthropiques, et assurer la transition vers une mobilité urbaine sûre et durable et des transports urbains propres et accessibles pour tous;

c) **Des villes inclusives et sûres.** Il faut s'attaquer aux causes de la discrimination et des inégalités, en se concentrant particulièrement sur les droits fondamentaux dans les villes au regard de l'égalité des sexes, et à ce qui sous-tend d'autres formes d'exclusion et de rapports de force inégaux, notamment celles qui sont fondées sur la race, l'origine ethnique, la culture, la caste, la classe sociale, l'âge, la validité ou le handicap, l'orientation sexuelle ou la religion. Cela devrait inclure la réalisation progressive du droit à un niveau de vie suffisant pour tous, y compris un logement adéquat et abordable, conformément aux obligations qui sont faites aux États;

d) **Une bonne gouvernance urbaine.** Il y a besoin d'améliorer la gouvernance urbaine en instaurant et consolidant la démocratie locale et la gouvernance participative à plusieurs niveaux, en renforçant les capacités des autorités locales et de tous les acteurs de la société civile, et en appliquant des stratégies globales et intégrées en faveur d'un développement urbain durable. La planification et la gestion urbaines durables, inclusives et efficaces constituent un moyen de rehausser la qualité de vie de tout un chacun. Il faudrait y prendre en considération l'identité urbaine et la culture locale. La nécessité s'impose de protéger le caractère de villes et de valoriser leur histoire et leurs traditions, afin de favoriser la cohésion sociale et les valeurs civiques et de transmettre un patrimoine aux générations futures. L'autonomisation des femmes et leur participation pleine et égale à l'économie sont des conditions indispensables pour réaliser le développement durable et améliorer sensiblement la croissance économique et la productivité.

9. Nous insistons sur les points suivants :

a) Il est nécessaire de planifier et de gérer les zones urbaines en s'appuyant sur la coopération des gouvernements avec les autorités et collectivités régionales et locales dans le cadre des mécanismes de coordination établis. La démarche devrait tenir compte des zones urbaines fonctionnelles et des zones métropolitaines, ainsi que des possibilités qui s'offrent dans les territoires, en tirant profit des liens entre villes et campagnes;

b) Les villes doivent avoir la possibilité et les moyens de jouer un rôle décisif dans la concrétisation du développement urbain durable sur la base des principes qui régissent le développement durable. À cet effet, les autorités locales, en particulier par l'intermédiaire de leurs associations de collectivités territoriales, et les citoyens devraient participer et être consultés à toutes les étapes du cycle d'élaboration des politiques, de la planification à l'exécution, dans un système bien conçu de gouvernance à plusieurs niveaux;

c) Il convient de veiller à ce que les organismes indépendants qui interviennent dans la gouvernance foncière et l'enregistrement des terres s'acquittent de leurs obligations légales, en garantissant la sécurité des droits fonciers, la transparence et l'efficacité de l'occupation des sols, l'enregistrement des biens immobiliers et l'existence d'un système financier solide, qui sont autant d'éléments indispensables pour proposer des logements durables, résilients et abordables et réaliser le développement urbain;

d) La coopération internationale et les échanges entre les autorités nationales, régionales et locales sont de nature à favoriser un développement économique et social durable et à promouvoir la protection sociale et le respect de l'environnement;

e) Il serait bon de faciliter l'adoption de mesures d'appui intégrées qui soient adaptées en fonction de l'endroit pour permettre aux villes et à leurs agglomérations de tirer le meilleur parti de leur potentiel et de remédier à tel ou tel problème, notamment en ce qui concerne les économies urbaines;

f) Il est besoin de garantir la cohésion sociale, un meilleur accès aux services et installations (zones vertes, transports publics, soins de santé primaire, éducation et culture) et la sûreté urbaine;

g) Les investissements faits à long terme, en tenant compte des risques et à des fins non spéculatives dans les domaines du logement et du développement urbain sont de nature à stimuler l'emploi dans les villes;

h) L'utilisation rationnelle des ressources et la promotion de modes de consommation et de production durables constituent pour les villes des éléments cruciaux pour gérer la croissance, accroître la productivité des ressources et faire en sorte que la croissance économique n'aille pas nécessairement de pair avec une exploitation accrue des ressources et l'impact qui s'ensuit sur l'environnement;

i) Les initiatives de protection et de préservation du patrimoine culturel et naturel contribuent à l'émergence de villes et de collectivités durables;

j) L'accessibilité économique en milieu urbain représente à nos yeux un facteur essentiel de la qualité de vie. Il faut également y voir une caractéristique majeure des villes habitables, qui favorise le développement économique et la création d'emplois. Un développement urbain planifié qui atténue autant que possible les effets produits sur l'environnement peut promouvoir la viabilité économique, sociale et environnementale et empêcher l'étalement urbain;

k) Le développement urbain tenant compte des risques est un moyen d'accroître la résilience des villes face aux risques tant naturels qu'anthropiques et aux risques environnementaux, technologiques et biologiques connexes, ainsi qu'à leurs effets de ricochet.

Difficultés en matière de logement et de développement urbain durable dans la région de la Commission économique pour l'Europe

10. Nos pays ont de multiples défis à relever, dont la liste est dressée ci-dessous.

a) **Pauvreté urbaine.** La pénurie d'habitations abordables, adéquates, accessibles, habitables et résilientes et la condition de sans-abri sont des problèmes majeurs. Dans certaines villes, le manque d'espaces publics, de transports sûrs et accessibles et d'installations et de services publics de base, tels que l'approvisionnement en énergie abordable pour tous, prive les habitants de commodités et d'un niveau de vie dont chacun devrait pouvoir bénéficier. Un accès insuffisant à l'un quelconque des services de base (approvisionnement en eau, assainissement, hébergement, énergie domestique, sécurité alimentaire, soins de santé, éducation et sécurité de la personne) est préjudiciable à la santé de la population et entrave la croissance économique. Les logements informels et insalubres sont de plus en plus nombreux, car les personnes qui n'ont pas accès au marché de l'immobilier n'ont d'autre choix que de se rabattre sur des bidonvilles où les infrastructures sont médiocres et les services de base inadéquats. Dans les zones urbaines défavorisées, les activités de réhabilitation matérielle et économique requièrent des approches cohérentes et multidimensionnelles, en particulier dans le cas des individus et groupes marginalisés, dont l'intégration effective passe nécessairement par l'emploi, l'éducation, les soins de santé, le logement et l'intégration sociale. Les investissements envisagés au profit du logement dans les ghettos devraient viser à lutter contre l'isolement géographique et social des groupes marginalisés, et il faudrait que les interventions menées le soient en application des principes de non-ségrégation et la déségrégation. La dualité croissante des marchés du travail modifie la structure de l'emploi, en privilégiant ceux qui soutiennent davantage l'économie, au détriment de ceux où les emplois sont plus classiques et créent peu de valeur ajoutée. Cela contribue sensiblement à la hausse des inégalités sociales et géographiques. Le creusement des inégalités et la pénurie de logements abordables et accessibles pour les ménages à revenus faibles et intermédiaires peuvent entraîner un étalement des villes, tandis que le manque d'espaces et de transports publics prive les habitants de commodités et d'un niveau de vie suffisant dont chacun devrait bénéficier.

b) **Évolution démographique.** Il convient de prendre en compte un certain nombre de changements démographiques importants, comme le vieillissement et les migrations, qui ont eu lieu au cours des dernières décennies. Le vieillissement de la population devient problématique, dans la mesure où la majorité des logements ne sont pas bien équipés pour accueillir les personnes âgées. Les mauvaises conditions d'habitation ont un effet direct sur la santé physique et mentale des administrés. Il est donc nécessaire de proposer des logements adéquats et salubres. La proportion croissante de personnes âgées se traduit par une augmentation des dépenses de santé et de la charge qui pèse sur les systèmes de protection sociale. En outre, la plupart des logements et des espaces urbains publics ne sont pas adaptés à la population vieillissante ou, dans d'autres États Membres, à la jeunesse urbaine dont la part démographique va croissant, ce qui pose des problèmes en termes d'adéquation et d'accessibilité économique des habitations et des infrastructures. Les migrations ont eu pour effet d'accroître la diversité dans bien des villes; or, s'il stimule certes l'innovation sociale, le phénomène s'accompagne aussi, sur le plan de la cohésion sociale, de difficultés qui appellent des réponses politiques adéquates.

c) **Changements climatiques et risques de catastrophe.** Il existe une relation forte entre les changements climatiques, l'atténuation des risques de catastrophe et l'aménagement du territoire, les transports publics, la mobilité et le logement. Les États Membres, en coopération avec les gouvernements locaux et

régionaux, devraient atténuer les changements climatiques et s'y adapter en réduisant les émissions de gaz à effet de serre au moyen de mesures axées sur les villes. Il peut notamment s'agir, entre autres interventions, de veiller à ce que les bâtiments présentent un haut rendement énergétique et que la part des énergies renouvelables soit accrue. Le parc immobilier, les bâtiments et les infrastructures essentielles, comme les hôpitaux, les écoles et les lieux de travail, de même que les installations de transport public, devraient être conçus de manière à émettre peu de carbone et à résister aux catastrophes naturelles et anthropiques et aux dangers et risques environnementaux, technologiques et biologiques connexes, ainsi qu'à leurs effets de ricochet sur les infrastructures, les avoirs économiques et les moyens de subsistance. Il faudrait que les villes se donnent pour but d'empêcher les catastrophes liées à l'eau grâce à la mise en place de plans d'urgence et de sensibilisation. Les systèmes alimentaires durables sont un trait fondamental des collectivités sûres, inclusives et résilientes, alors que les zones urbaines connaissent des niveaux élevés de gaspillage alimentaire, qui devrait encore augmenter à mesure que l'urbanisation se poursuivra.

d) **Croissance urbaine et étalement des villes.** Si elle n'est pas contrôlée, la croissance urbaine peut conduire à l'étalement des villes. Les États Membres devraient prévenir les effets néfastes que cela peut avoir sur l'environnement par une planification stratégique des établissements humains dans un développement territorial polycentrique et équilibré, assorti de systèmes de transport multimodal efficaces et sûrs. Dans les efforts déployés pour empêcher l'étalement des villes, nous devons également prendre en considération le coût de la densification urbaine en utilisant les structures urbaines existantes et en préservant l'habitabilité de l'environnement urbain.

e) **Coordination en matière de développement urbain.** Il est nécessaire de recourir à des stratégies et outils de planification pour garantir des relations plus équilibrées entre les secteurs public et privé. La coopération en matière d'urbanisme et de gestion des villes devrait être encouragée entre les différents niveaux de gouvernement, les collectivités, les organisations non gouvernementales locales et le secteur privé. Cela suppose d'adopter des mesures à l'échelle nationale, régionale et locale pour veiller à ce que les politiques soient adaptées à chaque niveau de gouvernance, aux fins d'obtenir la meilleure efficacité possible. Il s'agit notamment que tous les principaux acteurs et l'ensemble des habitants participent à la prise de décisions dans le domaine de l'urbanisme, étant donné que l'évolution de la situation en matière de logement les concerne directement.

f) **Rénovation urbaine.** En surestimant les aspects techniques de la construction et de l'urbanisme (y compris les technologies vertes), on peut compromettre la viabilité sociale et l'adéquation culturelle des solutions de logement, de même que la préservation du patrimoine culturel matériel et immatériel d'une ville, lequel porte la mémoire et l'identité de ses habitants d'une génération sur l'autre. Pour aborder la rénovation urbaine de manière équilibrée, il faudrait tenir compte de la cohésion sociale et de l'environnement urbain. À cet égard, la planification locale au niveau des quartiers revêt un caractère essentiel pour que les collectivités soient dynamiques et les villes habitables. Il conviendrait ainsi de prévoir des espaces publics, étant donné qu'ils ont une incidence majeure sur la qualité de vie et l'identité des habitants d'une ville.

g) **Utilisation pertinente de la technologie.** Les progrès réalisés dans le domaine technologique et en matière de disponibilité des données sont en train de modifier rapidement nos vies et la manière dont nous les organisons. Les urbanistes devraient adopter des innovations technologiques adaptées qui permettent d'exploiter plus efficacement les données disponibles. Cela passe par la sensibilisation et le renforcement des capacités des gestionnaires, décideurs et habitants des villes. Des données publiques et ventilées sont essentielles à une gouvernance transparente et efficace, ainsi qu'à la fourniture de services environnementaux et énergétiques efficaces en milieu urbain. Tout doit être fait pour que les données partagées restent accessibles au public, tout en protégeant la vie privée des personnes. Il serait bon que les villes envisagent d'établir des repères et des normes simples, compatibles et comparables en matière de collecte de données. Les informations recueillies devraient par ailleurs être transparentes et librement exploitables afin de renforcer l'appropriation et la participation populaires. Il faut combler le fossé technologique et numérique dans la planification et la gestion urbaines.

Grandes orientations de Prague à Quito

11. Nous devrions nous attaquer aux problèmes susmentionnés dans le cadre d'une vision intégrée du développement urbain durable, en énonçant des mesures efficaces pour lutter contre les difficultés économiques, environnementales, climatiques, démographiques, sociales et culturelles qui touchent les zones urbaines. Il conviendrait que les villes soient axées sur l'humain et s'emploient à créer les conditions propices au bien-être, au développement et à la réalisation des droits fondamentaux de tous les habitants. La nécessité s'impose en particulier de faire advenir ce qui suit.

a) Des villes novatrices et productives

Nous appuyons le renforcement des possibilités d'innovation endogènes des villes, y compris l'innovation sociale et la création d'emplois grâce à l'instauration d'un climat commercial favorable et la promulgation de politiques locales transparentes et prévisibles et de réglementations concernant la sécurité foncière. Il faudrait se doter d'infrastructures, de logement convenables et abordables et de marchés soutenant le développement économique local et garantir l'emploi de tous, dont les jeunes, dans un travail décent, tout en respectant l'environnement et en renforçant l'équité et l'intégration sociale. L'amélioration de la croissance dans tous les secteurs socioéconomiques devrait aller de pair avec des mesures visant à améliorer la résilience des villes, notamment la transition vers une économie circulaire et verte. Elle devrait stimuler la production rurale et urbaine, les chaînes d'approvisionnement et la sécurité alimentaire des villes, entre autres, afin de promouvoir un métabolisme urbain durable qui permette de réduire les inégalités au sein des villes et les tensions entre villes et campagnes.

b) Des villes vertes, compactes, économes en ressources et résilientes

Nous appuyons les villes dans leurs efforts visant à tirer le meilleur parti des ressources naturelles, notamment grâce à l'aménagement du territoire, et à mettre l'accent sur l'efficacité des ressources dans les domaines de l'énergie, de l'eau, des matières premières, telles que le béton, les métaux et les minéraux, et des sols, y

compris par une meilleure gestion des terres, afin d'empêcher l'étalement des villes et de renforcer l'application du principe consistant à faire un usage multiple de l'espace. Nous appuyons également l'adaptation aux changements climatiques et les mesures d'atténuation y afférentes ainsi que la résilience des villes face aux inondations, vagues de chaleur et risques naturels et anthropiques. À cet égard, les deltas en voie d'urbanisation rencontrent des difficultés extrêmes qui leur sont propres en raison de l'effet combiné de la dynamique socioéconomique et de l'évolution du milieu naturel. Nous encourageons le recours à des infrastructures vertes et bleues ainsi qu'à des solutions reposant sur la nature, en complément d'une planification préventive rigoureuse des infrastructures et de l'espace, comme moyen d'éviter que les catastrophes, en particulier celles qui sont liées à l'eau, s'accompagnent de conséquences dévastatrices.

c) Des villes inclusives et sûres

- Nous encourageons à lutter contre la pauvreté et l'exclusion urbaines en traitant, réduisant et prévenant les causes profondes et les effets des inégalités et des conflits par une prise de décisions sans exclusive, l'égalité d'accès à un logement abordable, la fourniture transparente et efficace de services et d'installations de base, y compris l'approvisionnement en eau et l'assainissement, les transports et les espaces publics et verts, et la garantie de la sécurité des droits fonciers. Le Nouveau Programme pour les villes devrait aussi viser à instaurer un dialogue et une médiation des conflits entre les communautés et en leur sein, à combattre toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des enfants et à répondre aux besoins particuliers des membres des groupes vulnérables, notamment les réfugiés et autres groupes de migrants. Il conviendrait d'accorder une attention particulière à l'autonomisation des femmes et au dialogue entre les cultures et entre les générations. Les villes sont des lieux qui concentrent les disparités et les inégalités, en même temps que des endroits où différentes cultures peuvent coexister, où la diversité ethnique peut devenir une source d'innovation et de renouvellement, et où la mobilité sociale est possible;
- Il faudrait ménager des espaces publics accessibles, sûrs, ouverts à tous et de bonne qualité et assurer des services de transport en toute sécurité pour favoriser l'équité urbaine, la cohésion sociale et une meilleure qualité de vie, en prêtant tout particulièrement attention aux besoins des hommes, des femmes, des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées;
- Nous appuyons la promotion d'un meilleur accès aux services de base pour permettre une croissance durable et la création d'emplois, en insistant notamment sur l'autonomisation des femmes et l'amélioration de l'égalité entre les sexes.

d) Une bonne gouvernance urbaine

Nous soutenons les initiatives tendant à :

- Élaborer des directives et recommandations de politique générale propres à chaque pays et fondées sur la connaissance des faits en ce qui concerne les enjeux du logement, de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, par l'intermédiaire d'études régionales et thématiques;

- Recourir à la recherche et à l'innovation, établir des évaluations et des rapports approfondis pour améliorer les connaissances et la disponibilité des données axées sur les particularités de chaque pays, et favoriser le libre accès aux données et aux connaissances, en vue d'aboutir à une harmonisation des définitions, méthodes, indicateurs et normes, au niveau régional et international, et d'assurer un suivi efficace;
- Promouvoir le dialogue entre tous les niveaux de gouvernance et les parties prenantes concernées, en créant, s'il y a lieu, et soutenant des réseaux, plateformes et institutions à portée locale, nationale, régionale et transnationale, et en facilitant l'échange de données d'expérience et la mise en commun de bonnes pratiques, y compris la coopération entre villes;
- Encourager des politiques urbaines nationales, le cas échéant, qui soient propices au développement urbain durable et favorisent la cohésion territoriale, et leur traduction dans la législation et les règlements urbains localisés, en respectant, selon qu'il convient, le principe de subsidiarité;
- S'appuyer davantage sur l'aménagement du territoire et concevoir plus systématiquement des extensions, des aménagements intercalaires et des rénovations en milieu urbain pour garantir une gouvernance à niveaux multiples qui parte de la base, ainsi que la participation de toutes les parties prenantes et des habitants. Il serait bon que les mécanismes coopératifs d'urbanisme et de pilotage qui couvrent les zones métropolitaines situées à l'extérieur des limites administratives soient consolidés et étayés par des stratégies d'aménagement intégrées, dans l'intérêt d'un développement territorial équilibré;
- Souligner que, pour être efficaces, les méthodes peuvent être propres à la localité et par conséquent variées, compte tenu de la diversité des pays, économies, sociétés et cultures de la région, et promouvoir en particulier des politiques urbaines nationales qui soient élaborées et exécutées en fonction des particularités locales;
- Soutenir et renforcer les capacités des autorités locales, qui sont essentielles au développement durable des zones urbaines. Cela pourrait se faire en encourageant la coopération décentralisée entre les autorités locales, de telle sorte que tous les niveaux de gouvernance concernés seraient investis de l'autorité requise pour s'attaquer de manière intégrée aux enjeux sociaux, économiques, environnementaux et démographiques du développement urbain, établir des cadres législatifs et consolider les bases de connaissances communes;
- Mettre l'accent sur la gestion des terres et l'accès à la terre comme conditions préalables au développement urbain durable et se doter de modèles de financement durable qui garantissent que chacun tire profit des augmentations de la valeur des terres et que la plus-value du développement urbain soit réinvestie dans l'aménagement du territoire;
- Renforcer l'application du principe de responsabilité et le contrôle régulier de la cohérence dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et des objectifs de développement durable, en particulier l'objectif 11 et d'autres cibles réparties dans tout le Programme 2030, au moyen des indicateurs définis. Il faudrait pour cela s'appuyer sur des accords et des stratégies propres

à chaque région dans le domaine de la collecte et de l'analyse de données. Les informations devraient être recueillies en utilisant les normes internationales communes pour s'assurer qu'elles sont compatibles d'un État Membre à l'autre. Elles devraient, dans la mesure du possible, être accessibles au public pour appuyer l'élaboration des politiques, la recherche et le développement économique. Enfin, il serait utile d'améliorer encore les bases de données mondiales et régionales aux fins de l'élaboration des politiques;

- Encourager les finances municipales saines afin que les villes puissent fournir à leurs habitants des services axés sur les besoins. Il s'agit notamment de faciliter un accès accru des autorités locales aux ressources financières, y compris en renforçant leurs propres revenus par la mise en place et l'amélioration de systèmes de collecte et de production de recettes au niveau infranational, d'améliorer l'accès aux allocations financières nationales, ainsi que de faciliter l'accès aux marchés de capitaux et d'attirer l'investissement intérieur et l'investissement étranger direct;
- Établir une législation moderne et des institutions de surveillance appropriées, qui revêtent une importance cruciale pour maintenir une concurrence loyale sur les marchés et éviter ainsi la spéculation sur les terres et le logement;
- Donner aux villes les moyens, le droit et le pouvoir d'agir sur les principes du développement durable et de jouer un rôle central dans la réalisation du développement urbain durable. À cet effet, les autorités locales, en particulier par l'intermédiaire de leurs associations de collectivités territoriales, et les citoyens devraient participer et être consultés à toutes les étapes du cycle d'élaboration des politiques, de la planification à l'exécution, dans un système bien conçu de gouvernance à plusieurs niveaux.
